

## Choisy-le-Roi : une Charte et un Conseil local de la vie associative pour dynamiser les relations partenariales entre la municipalité et le tissu associatif

**L'idée** avait été lancée par le représentant local du CAC lors de la préparation des élections municipales de 2014 : pourquoi ne pas créer, à Choisy-le-Roi, un Conseil local de la vie associative (CLVA), dont la première tâche serait d'élaborer une Charte des relations partenariales entre la municipalité et le tissu associatif de la ville ?

Une fois élu, le nouveau maire releva le défi et en confia la mise en œuvre à la maire-adjointe chargée de la vie associative. Celle-ci convoqua rapidement l'ensemble des associations choisyennes pour lancer le projet. A l'issue de cette assemblée générale, une trentaine de représentants associatifs volontaires se constituèrent en **Comité de pilotage**, animé par la maire-adjointe avec l'appui des services municipaux concernés.

Le groupe participatif travailla pendant un an, à raison d'un samedi matin par mois, pour élaborer un projet consensuel de Charte des relations partenariales et des engagements réciproques entre la ville et le monde associatif local. La Charte fut adoptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2015 et **signée solennellement** par le Maire et les membres du Comité de pilotage. Son objet est de renforcer, dans la plus grande transparence, le lien partenarial existant entre les associations et la commune, tout en garantissant l'indépendance de toutes les associations vis-à-vis de celle-ci.

La mise en place effective du CLVA passait par **l'élection démocratique des représentants associatifs** au sein de l'instance. Cette désignation eut lieu au cours d'une assemblée générale des associations le 16 janvier 2016. Depuis cette date, le CLVA a tenu plusieurs séances plénières sous la présidence du maire ou de la maire-adjointe. Mais l'essentiel du travail de réflexion et de propositions se fait au sein de groupes sectoriels et de groupes thématiques.

Les **groupes sectoriels** réunissent des représentants des sept secteurs associatifs répertoriés dans la ville : migrants, solidarité internationale ; culture, mémoire, anciens combattants ; logement, cadre de vie, environnement ; loisirs, animations locales ; bien-être, santé, handicap ; éducation, prévention, formation, insertion ; droits fondamentaux, action sociale. Chacun des groupes sectoriels, piloté par deux membres associatifs du CLVA, a pour objet d'analyser les besoins spécifiques des associations du secteur, d'en référer au CLVA plénier et de créer les conditions pour mutualiser les expériences et les moyens ou bâtir des projets en commun.

Les **groupes thématiques**, quant à eux, sont des instances privilégiées d'échanges et de co-construction d'initiatives entre le monde associatif, les élus et les services municipaux. Les premiers thèmes mis en chantier sont la formation, le bénévolat, la communication, les subventions, les soutiens indirects, la participation aux évènements municipaux...

Ces quelques mois de fonctionnement du CLVA de Choisy-le-Roi témoignent du fait que, lorsque les relations partenariales entre une municipalité et le tissu associatif local se fondent sur la confiance réciproque, l'écoute, le dialogue, et sur une volonté durable de complémentarité dans le respect des rôles et des fonctions de chacun, l'état d'esprit devient constructif et les projets émergent rapidement.

Un premier bilan devrait être dressé début décembre 2016, lors des premières **Rencontres annuelles des associations choisyennes**.

A suivre...